



TARIFS ANNUELS 2026/2027

Nous vous proposons un barème différencié, il vous appartiendra de définir, sur la fiche de renseignements de rentrée, le montant à acquitter pour l'année scolaire à venir selon le régime choisi ainsi que l'option, le cas échéant.

Contribution familiale : Minimum obligatoire 885€ (article R442-48 du Code de l'éducation)

Option 2 (*) +104,00

Option 3 (*) +180,00

(*) Les options 2 et 3 correspondent à une contribution de solidarité (facultative).

Une réduction de 10% sur le montant de la contribution est effectuée pour le 2^{ème} enfant et de 20% pour le 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

La contribution familiale est destinée à couvrir des dépenses relevant du caractère propre de l'établissement ainsi que ses dépenses de rénovation ou construction immobilières, et autres dépenses pédagogiques propres à l'établissement.

Fournitures scolaires : 117€

Activités et déplacements sportifs : 80€ en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}
15€ en 3^{ème}

Déplacements Prépa-métiers : 330€

Restauration :
Ticket repas 9€50 (vendu à l'unité ou par carnet de 10, soit 95€)
Ticket repas PAI 4€45 (vendu à l'unité ou par carnet de 10, soit 44€50)
Demi-pension, 4 jours 1194€ (soit 8€84 par jour)
Demi-pension PAI, 4 jours 574€ (soit 4€25 par jour servant à couvrir la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas)
Demi-pension, 5 jours 1464€ (soit 8€66 par jour)

Le montant des repas non pris lors d'une journée pédagogique ou de voyages scolaires vous sera remboursé en fin d'année.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 8 jours civils dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées à compter du 9^{ème} jour d'absence.

En cas de changement de régime, faire la demande par écrit auprès de l'attachée de gestion

Adhésions facultatives : APEL Académique 22€50

www.apel.fr

Assurance scolaire de la Mutuelle Saint Christophe 8€20

www.saint-christophe-assurances.fr Nous vous rendons attentifs au fait que l'Etablissement souscrit d'office une assurance scolaire pour votre enfant qui sera rajouté sur la facture du 1^{er} trimestre. En cas de refus, merci de motiver ce dernier en nous adressant une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises du premier au dernier jour de l'année scolaire.



CONDITIONS DE PAIEMENT :

Chaque trimestre fait l'objet d'une facturation (1^{er} trim. (du 01/09/26 au 04/12/26) – facture en octobre ; 2^{ème} trim. (du 07/12/26 au 25/03/27) – facture en février / 3^{ème} trim. (du 30/03/27 à la fin de l'année) – facture en avril puis solde restant en juin.

Vous avez différentes possibilités pour régler ces factures trimestrielles :

- paiement de la totalité de la facture dans le mois qui suit sa réception
- paiement par virements automatiques sur le compte bancaire du collège en 9 mensualités de septembre à mai + solde restant à payer au mois de juin. Un document sera joint à la facture du 3^{ème} trimestre pour en fixer le montant.

A ce jour, le collège n'est pas autorisé à prélever votre compte, c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque à l'aide du RIB et du montant que vous trouverez sur le site du collège dès la rentrée scolaire.

EN RESUME - TARIFS ANNUELS MINIMUM OBLIGATOIRE

	CM ₂	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa-métiers
Contribution familiale	885	885	885	885	885	885
Fournitures scolaires	117	117	117	117	117	117
Activités et déplacements sportifs		80	80	80	15	15
Déplacements Prépa-métiers						330
Sous-total	1002	1082	1082	1082	1017	1347

Avec restauration

TOTAL avec DP4	2196	2276	2276	2276	2211	2541
TOTAL avec DP4 PAI	1576	1656	1656	1656	1591	1921
TOTAL avec DP5		2546	2546	2546	2481	2811

EN RESUME - TARIFS ANNUELS AVEC OPTION 2

(*) L'option 2 (facultative) est facturée en deux fois 52€. Le reçu fiscal est édité en fin d'année civile à la demande des familles.

	CM ₂	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa-métiers
Sous-total	1106	1186	1186	1186	1121	1451

Avec restauration

TOTAL avec DP4	2300	2380	2380	2380	2315	2645
TOTAL avec DP4 PAI	1680	1760	1760	1760	1695	2025
TOTAL avec DP5		2650	2650	2650	2585	2915

EN RESUME - TARIFS ANNUELS AVEC OPTION 3

(*) L'option 3 (facultative) est facturée en deux fois 90€. Le reçu fiscal est édité en fin d'année civile à la demande des familles.

	CM ₂	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa-métiers
Sous-total	1362	1422	1422	1422	1377	1677

Avec restauration

TOTAL avec DP4	2376	2456	2456	2456	2391	2721
TOTAL avec DP4 PAI	1756	1836	1836	1836	1771	2101
TOTAL avec DP5		2726	2726	2726	2661	2991

NB : Le financement des sorties et des voyages scolaires fera l'objet d'une information ultérieure puisqu'il dépend des devis proposés et du nombre de participants.